

Terrible querelle de voisins à Jeumont

Le 24 juillet 1925, vers 13 heures, le nommé Jules Beaudry, 61 ans, ajusteur, demeurant rue de Bersillies, à Jeumont, travaillait dans son jardin après son repas de midi quand il fut rejoint par son voisin Chatelet dont le jardin est contigu au sien et avec qui il se trouvait en procès pour une question de limite de propriété.

Après le drame, l'inculpé, au cours de l'instruction, a toujours nié. Son système de défense consiste à soutenir qu'à l'heure où Beaudry fut frappé, il n'était pas chez lui, n'y étant rentré qu'à 13 h. 15, sans de plus, s'étant immédiatement mis à table, ce qui est vers 13 h. 30, qu'il s'est rendu dans son jardin.

Mais d'une part, Beaudry avait de mourir, formellement accusé en présence de plusieurs personnes, et d'autre part, Chatelet, qui est frappé, ainsi que l'attestait la présence de traces de sang et abouissant à la maison de Chatelet.

Des plantes foulées révélèrent d'autre part une fuite rapide et sans précaution. Diverses personnes, entre 12 h. 10 et 12 h. 30, ont vu Chatelet rentrer ou rentrer chez lui. Sa femme elle-même avait vu rentrer, non pas à 12 h. 15 mais à midi 45.

LES DEBATS. Chatelet n'a pas l'air d'un être bien méchant. On dit qu'il a cherché à se ménager des témoignages favorables. Les renseignements recueillis sur son compte sont bons, il est réputé comme un travailleur et un bon caractère.

LE VERDICT. EUGENE CHATELET EST ACQUITTE. Un locataire irascible est acquitté. Le 2 janvier 1925, Yvon Debaveye, qui est habituellement chargé par une dame Veuve Thérin, d'encasser le montant de ses loyers, se présentait vers 5 heures du soir, chez Julien Primo, un des locataires de cette dame, demeurant Wattelet, rue du Sapin-Vert. Il fut reçu par le mari et par sa femme, née Elisa Chiraux. Après avoir perçu le montant du loyer, Debaveye adressa quelques mots à Julien Primo, qui déclara que Primo avait constitué derrière sa maison.

Un Etat aide les familles nombreuses. La loi de finances qui vient d'être promulguée contient une disposition qui a un grand intérêt pour les familles nombreuses.

CHANGEMENTS AUX SERVICES DES TRAINS. En raison de changements de services, le rapide 107 partant de Paris à 20 h. 30, vers Lille, Douai, Arras et Lille, sera supprimé à partir du 22 juillet 1925, remplacé par le train express 277 partant de GALAIS-MARITIME à 19 h. 20 vers LILLE, express supprimé le 14 mai.

AUX FAMILLES DES JEUNES SOLDATS. Les familles nombreuses, dont le soutien indispensable sera appelé sous les drapeaux en novembre prochain, ont droit de solliciter l'allocation journalière, sont avisées qu'elles doivent faire constituer un dossier de demande à la Mairie de leur résidence, avant le 1er juin.

CHATELAIN. Les indications de service, l'heure de départ, etc., sont indiqués sur l'intéressant qu'aux mots annonçant le retour du bien-aimé.

LE BULLETIN DE SOUSCRIPTION à la Contribution volontaire. Pour les personnes qui désirent consulter notre règlement, voir les numéros de notre journal du 16 et du 23 avril.

LA BANQUE PETYT N'A PAS DEPOSE SON BILAN. Pendant toute la journée d'hier, les administrateurs de la Banque Petyt à Dunkerque, ont, siégés, les réunions ont été tenues jusqu'à 19 heures, afin d'examiner de très près la situation actuelle. Les administrateurs ont cherché très activement une solution qui puisse donner à tout le monde satisfaction, et l'on espère un arrangement.

UN MINEUR TUE A LOOS-EN-GOHELLE. Au cours de son travail, hier, l'ouvrier Dugain, âgé de 45 ans, a été victime d'un accident mortel au fond de la fosse de Loos-en-Gohelle.

DEUX VICTIMES D'UNE EXPLOSION A ENQUIN-LES-MINES. Louis Petit, âgé de 7 ans, dont les parents habitent le hameau de Flichelmin, commune d'Enquin-les-Mines, avait ramassé dans un fossé bordant la route un détonateur de guerre abandonné par l'armée anglaise.

80 VICTIMES D'UNE CATASTROPHE EN RUSSIE. On télégraphie de Moscou : « La rivière Okhta a débordé ; un pont provisoire a été emporté aux environs de la station de Mozdor, à 16 kilomètres de la distance de Leningrad. Plus de cent personnes pérorèrent sur le pont, au moment de la catastrophe et sont tombées à l'eau. Vingt personnes ont été sauvées, les recherches effectuées pour retrouver les autres passants sont entravées par le fort courant de la rivière ».

LA CONFERENCE D'OUJDJA. M. Briand a reçu hier après-midi M. Painlevé, ministre de la guerre.

LA CONFERENCE D'OUJDJA. M. Briand a reçu hier après-midi M. Painlevé, ministre de la guerre.

Les nouvelles taxes des P. T. T.

Elles seront mises en vigueur sous peu dans notre région.

Ces taxes dont nous rappelons ci-dessous les principales (chiffres rectifiés) seront en vigueur à partir du 2 mai à Paris mais il est probable qu'un court délai sera accordé pour notre région ; on nous a indiqué à ce sujet le début de la semaine prochaine et une note officielle est attendue.

Table with 2 columns: Description of postal services and their corresponding rates. Includes items like 'Lettres pour la France et les colonies', 'Cartes postales', 'Cartes illustrées', etc.

Cartes postales illustrées, imprimées, etc. Cartes postales illustrées, 0 fr. 15. Imprimées ne dépassant pas 20 gr., affranchies en numéraire ou par timbres-poste obligés d'avance, etc.

Mandats poste. Les envois de fonds par mandats sont assujettis à une taxe fixe de 0 fr. 30, applicable à tous les mandats, quel qu'en soit le montant ; à 1 fr. 40 par 100 francs.

Chèques postaux. Cartes-remboursement. Les cartes-remboursement du service des chèques postaux acquittent la nouvelle taxe d'affranchissement d'une carte-lettre recommandée (1 fr. 40).

COLIS POSTAUX. A partir du 1er mai, le tarif des colis postaux circulation à l'intérieur de la France continentale et de la Corse sera majoré de 6 % au même titre que le tarif général de la messagerie.

CHANGEMENTS AUX SERVICES DES TRAINS. En raison de changements de services, le rapide 107 partant de Paris à 20 h. 30, vers Lille, Douai, Arras et Lille, sera supprimé à partir du 22 juillet 1925, remplacé par le train express 277 partant de GALAIS-MARITIME à 19 h. 20 vers LILLE, express supprimé le 14 mai.

AUX FAMILLES DES JEUNES SOLDATS. Les familles nombreuses, dont le soutien indispensable sera appelé sous les drapeaux en novembre prochain, ont droit de solliciter l'allocation journalière, sont avisées qu'elles doivent faire constituer un dossier de demande à la Mairie de leur résidence, avant le 1er juin.

CHATELAIN. Les indications de service, l'heure de départ, etc., sont indiqués sur l'intéressant qu'aux mots annonçant le retour du bien-aimé.

LE BULLETIN DE SOUSCRIPTION à la Contribution volontaire. Pour les personnes qui désirent consulter notre règlement, voir les numéros de notre journal du 16 et du 23 avril.

LA BANQUE PETYT N'A PAS DEPOSE SON BILAN. Pendant toute la journée d'hier, les administrateurs de la Banque Petyt à Dunkerque, ont, siégés, les réunions ont été tenues jusqu'à 19 heures, afin d'examiner de très près la situation actuelle.

UN MINEUR TUE A LOOS-EN-GOHELLE. Au cours de son travail, hier, l'ouvrier Dugain, âgé de 45 ans, a été victime d'un accident mortel au fond de la fosse de Loos-en-Gohelle.

DEUX VICTIMES D'UNE EXPLOSION A ENQUIN-LES-MINES. Louis Petit, âgé de 7 ans, dont les parents habitent le hameau de Flichelmin, commune d'Enquin-les-Mines, avait ramassé dans un fossé bordant la route un détonateur de guerre abandonné par l'armée anglaise.

80 VICTIMES D'UNE CATASTROPHE EN RUSSIE. On télégraphie de Moscou : « La rivière Okhta a débordé ; un pont provisoire a été emporté aux environs de la station de Mozdor, à 16 kilomètres de la distance de Leningrad. Plus de cent personnes pérorèrent sur le pont, au moment de la catastrophe et sont tombées à l'eau. Vingt personnes ont été sauvées, les recherches effectuées pour retrouver les autres passants sont entravées par le fort courant de la rivière ».

LA CONFERENCE D'OUJDJA. M. Briand a reçu hier après-midi M. Painlevé, ministre de la guerre.

LA CONFERENCE D'OUJDJA. M. Briand a reçu hier après-midi M. Painlevé, ministre de la guerre.

POUR SAUVER LE FRANC

La parole est donnée aux membres qui ont des suggestions à présenter.

Des suggestions. La parole est donnée aux membres qui ont des suggestions à présenter. M. SCALETT estime que les Chambres de Commerce ne sont pas suffisamment représentées. Son vœu sera pris en considération.

Quant à Mme REBOUX, directrice du Journal de Roubaix, elle a vu de puissants industriels qui lui ont déclaré, que leurs milliards tomberaient à la Caisse. Son vœu est adopté à l'unanimité. Le Préfet demande en outre que le Comité départemental accepte les remises de tous les bons ou titres accordés pour les dommages de guerre.

Quant à M. SELLIER, il demande qu'on se prononce contre toute nouvelle inflation et que la Commission ne compte aucun parlementaire. Ses déclarations figurent au procès-verbal. Sur la demande du Préfet, la séance est suspendue dix minutes pour permettre aux délégués d'arrêter la composition des différentes sections.

Les sept sections du Comité départemental. A la reprise, on apprend que le Comité départemental compoiera sept sections, composées comme suit : 1. Section du Commerce. — Pour l'arrondissement de Lille : MM. Taffin, Caben, Marchal, Swaab, et Deract.

2. Section des Combattants et Mutués. — MM. Schaeppelckx, Aimé Goudier, Henri du Poivre, Florimond, Dulour, docteur Arquembourg, M. Balavoine. 3. Section des Professions libérales. — M. le général La Capelle, M. le Vicaire Général Filipo.

4. Section de l'Industrie. — M. le Président de la Société Industrielle du Nord ; M. le Président de l'Association Aéronautique du Nord ; M. l'Inspecteur Général de l'Enseignement Technique ; MM. les Présidents des Chambres de Commerce ; M. Hector Franchomme, président de l'Automobile-Club du Nord, etc.

5. Section de l'Agriculture. — MM. Mécaroz, d'Espel, de la Fédération des Syndicats Agricoles ; Guilbert, du Comité Agricole de Lille ; Georges Follis, du Syndicat de l'arrondissement de Lille ; Antoine, du Comité Agricole d'Avennes ; Leriche, de Cambrai ; Caudrelier, de Boual ; De Washington, de Dunkerque ; Achille Hédou d'Hazebrouck et Ernest Mécaroz de Valenciennes.

6. Section de la Propagande. — Elle groupera les amis de Lille, la France, les Amicales laïques et autres groupements post-scolaires privés, les représentants de l'Enseignement d'Etat et libre, les représentants des Sociétés de secours mutuels, les Etablissements de l'Etat et les étudiants catholiques, ainsi qu'un délégué de chacune des autres sections. Les sections ci-dessus sont susceptibles d'être modifiées et surtout complétées.

7. Section des Professions libérales. — M. le général La Capelle, M. le Vicaire Général Filipo. 8. Section des Professions libérales. — M. le général La Capelle, M. le Vicaire Général Filipo.

9. Section des Professions libérales. — M. le général La Capelle, M. le Vicaire Général Filipo. 10. Section des Professions libérales. — M. le général La Capelle, M. le Vicaire Général Filipo.

11. Section des Professions libérales. — M. le général La Capelle, M. le Vicaire Général Filipo. 12. Section des Professions libérales. — M. le général La Capelle, M. le Vicaire Général Filipo.

13. Section des Professions libérales. — M. le général La Capelle, M. le Vicaire Général Filipo. 14. Section des Professions libérales. — M. le général La Capelle, M. le Vicaire Général Filipo.

15. Section des Professions libérales. — M. le général La Capelle, M. le Vicaire Général Filipo. 16. Section des Professions libérales. — M. le général La Capelle, M. le Vicaire Général Filipo.

17. Section des Professions libérales. — M. le général La Capelle, M. le Vicaire Général Filipo. 18. Section des Professions libérales. — M. le général La Capelle, M. le Vicaire Général Filipo.

19. Section des Professions libérales. — M. le général La Capelle, M. le Vicaire Général Filipo. 20. Section des Professions libérales. — M. le général La Capelle, M. le Vicaire Général Filipo.

21. Section des Professions libérales. — M. le général La Capelle, M. le Vicaire Général Filipo. 22. Section des Professions libérales. — M. le général La Capelle, M. le Vicaire Général Filipo.

23. Section des Professions libérales. — M. le général La Capelle, M. le Vicaire Général Filipo. 24. Section des Professions libérales. — M. le général La Capelle, M. le Vicaire Général Filipo.

Une septuagénaire a tué son mari près d'Amiens

La coupable qui a été arrêtée se prétend innocente.

M. Emile Delattre, âgé de 63 ans, habitant Marché-Lepot, près d'Amiens, a été assassiné par sa femme, sous prétexte de coups de hache. Le Parquet de Péronne a ouvert une enquête et à la suite de celle-ci la femme Delattre, âgée de 70 ans, a été arrêtée sous l'inculpation de ce crime, mais elle proteste de son innocence. L'assassinat a été découvert par une voisine qui avait vu la femme Delattre occupée à lever la paroi de sa cuisine, couverte de taches de sang, près du cadavre de son mari. Les deux époux ont joussé d'une certaine aisance vivante en mauvaise intelligence et de fréquentes scènes éclataient dans le ménage ; la femme reprochait à son mari de se livrer à la boisson.

L'abracadabrante affaire de Camphin-en-Carembault. Le mystère qui plane sur cette abracadabrante affaire de Camphin-en-Carembault, dont nous avons entretenu nos lecteurs, est loin d'être éclairci.

M. Therman, juge d'instruction à Lille, qui est chargé de cette affaire, a essayé hier de trouver l'énigme de cette histoire dont l'importance semble avoir été grossie démesurément. Le magistrat a interrogé en vain de nombreux témoins.

Parmi les quatre motocyclistes qui, au début, étaient des trafiquants d'or, deux ont été identifiés par la police mobile. Ce sont MM. Camille Carlier, 45 ans, marié, et Charles Decroix, 35 ans, célibataire, tous deux demeurant à Comines. Interrogés, ces deux personnes déclarent ne connaître aucun trafiquant d'or et être très étonnés de voir leur nom cité dans cette affaire, de laquelle ils ignorent le premier mot.

Une confrontation des témoins, de Raymond Carlier, de la ville plus que de raison et en ne lui pas de résultat. Ajoutons que trois personnes se trouvant mêlées à cette mystérieuse affaire, n'ont pas été retrouvées. D'autre part, on suppose que la soi-disant agression a été simulée par l'ivrogne Grauvin.

UNE MORT TRAGIQUE A BILLY-MONTIGNY. Vendredi matin, la commune de Billy-Montigny était en émoi par la nouvelle de la mort de M. Léon Lenoir, 54 ans, cultivateur de la Gare, ancien adjudant de la brigade de gendarmerie de Billy-Montigny.

Contrairement à ses habitudes, M. Lenoir avait bu la veille plus que de raison et en montant se coucher vers minuit, il dégringola du haut en bas de l'escalier. Dans sa chute, il eut la base du crâne fracturée, ce qui détermina une hémorragie interne causant la mort. Dès la première heure, M. Colomb, commissaire de police, prévenu, se rendit sur les lieux en compagnie de ses agents et requit le docteur Lecomte, médecin légiste pour examiner la victime.

Comme, selon toutes apparences, la mort de M. Lenoir doit être attribuée à un accident, M. Lecomte a demandé à M. Lenoir, le commissaire de police a prévenu le Parquet de Béthune.

CONSEIL DE CABINET. Au conseil de cabinet, vendredi matin, M. Briand a exposé les conditions dans lesquelles a été signé l'accord de Washington et indiqué la marche des négociations d'Oudjda et de la situation en Syrie.

Les résultats acquis par la Commission de récupération des immeubles et les combinaisons pratiques qui y seront mises en œuvre. M. Albert Besnard a été promu grand-croix de la Légion d'honneur et MM. Paul Bernad, A. Desprez, Gaston Gouraud, Jean Lemer, et Paul Lévy, grands-officiers.

M. DOUMERGUE EN ANGLETERRE. D'après les projets qui ont cours dans les milieux officiels anglais, il est probable que le Gouvernement du Roi arrêtera son choix sur un programme qui sera sensiblement le suivant : Le mercredi 22 juin, arrivée du Président de la République, accompagné de M. Briand. Le soir, dîner officiel au Palais de Buckingham.

Le mercredi 23, le Président de la République se rendra à Oxford, où il sera reçu à l'Université, et à l'ambassade de France à Londres, auquel assisteront le Roi et la Reine. Le jeudi 24, déjeuner à Mansion House et le soir, dîner au Foreign Office. Le 25, départ de Londres.

REUNION DE LA COMMISSION DU BUDGET A LA PREFECTURE DU NORD. La Commission du Budget s'est réunie hier après-midi à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Demoké, président de la Commission départementale et de nombreux conseillers généraux. L'ordre du jour était : l'examen du projet de budget supplémentaire qui doit être présenté à la session du Conseil général le lundi 3 mai. Diverses dépenses ont été acceptées, d'autres ont été rejetées.

80 VICTIMES D'UNE CATASTROPHE EN RUSSIE. On télégraphie de Moscou : « La rivière Okhta a débordé ; un pont provisoire a été emporté aux environs de la station de Mozdor, à 16 kilomètres de la distance de Leningrad. Plus de cent personnes pérorèrent sur le pont, au moment de la catastrophe et sont tombées à l'eau. Vingt personnes ont été sauvées, les recherches effectuées pour retrouver les autres passants sont entravées par le fort courant de la rivière ».

LA CONFERENCE D'OUJDJA. M. Briand a reçu hier après-midi M. Painlevé, ministre de la guerre.

LA CONFERENCE D'OUJDJA. M. Briand a reçu hier après-midi M. Painlevé, ministre de la guerre.

LA CONFERENCE D'OUJDJA. M. Briand a reçu hier après-midi M. Painlevé, ministre de la guerre.



Dernière heure

Les avantages de l'accord de Washington. Le Président du Conseil communique une note annonçant l'accord intervenu à Washington à propos de la dette. La note rappelle que la dette se compose de deux éléments : La dette politique (avances faites à la France) ; la dette commerciale (règlement des stocks vendus à la France en 1919).

UNE NOTE DE LA PRESIDENCE DU CONSEIL LES FAIT RESSORTIR. Le Président du Conseil communique une note annonçant l'accord intervenu à Washington à propos de la dette. La note rappelle que la dette se compose de deux éléments : La dette politique (avances faites à la France) ; la dette commerciale (règlement des stocks vendus à la France en 1919).

UNE REDUCTION DE 50 % SUR LA DETTE PUBLIQUE. Par l'accord du 29 avril les Etats-Unis acceptent d'arrêter le montant de nos engagements au 15 juin 1925, non point au total c'est-à-dire au chiffre qui s'élève à 4 milliards (25.000.000), appliquant à notre dette politique un taux d'intérêt admis dans le décompte de la dette de l'Italie envers l'Amérique.

LA CLAUSE DE REPORT. Elle montre en outre l'importance des avantages de ce règlement et que la commission permettra, le cas échéant, jusqu'en 1930, de limiter nos paiements à ceux que nous effectuons actuellement.

CE QUE NOUS OBTENONS. En résumé, l'accord du 29 avril 1925, comporte une réduction sensible du montant de nos engagements contractés et d'autre part, l'incorporation de la dette commerciale, dans un règlement général.

NOTRE AMBASSADE ANNONCE LA SIGNATURE DE L'ACCORD. L'ambassade de France à Washington a fait une communication annonçant la signature, hier à midi, de l'accord franco-américain et faisant connaître que l'ambassadeur de France à Washington, M. Paul Bernad, a été promu grand-croix de la Légion d'honneur et MM. Paul Bernad, A. Desprez, Gaston Gouraud, Jean Lemer, et Paul Lévy, grands-officiers.

LA CONFERENCE D'OUJDJA. M. Briand a reçu hier après-midi M. Painlevé, ministre de la guerre.

LA CONFERENCE D'OUJDJA. M. Briand a reçu hier après-midi M. Painlevé, ministre de la guerre.

LA CONFERENCE D'OUJDJA. M. Briand a reçu hier après-midi M. Painlevé, ministre de la guerre.

LA CONFERENCE D'OUJDJA. M. Briand a reçu hier après-midi M. Painlevé, ministre de la guerre.

LA CONFERENCE D'OUJDJA. M. Briand a reçu hier après-midi M. Painlevé, ministre de la guerre.

LA CONFERENCE D'OUJDJA. M. Briand a reçu hier après-midi M. Painlevé, ministre de la guerre.

LA CONFERENCE D'OUJDJA. M. Briand a reçu hier après-midi M. Painlevé, ministre de la guerre.

LA CONFERENCE D'OUJDJA. M. Briand a reçu hier après-midi M. Painlevé, ministre de la guerre.

LA CONFERENCE D'OUJDJA. M. Briand a reçu hier après-midi M. Painlevé, ministre de la guerre.

LA CONFERENCE D'OUJDJA. M. Briand a reçu hier après-midi M. Painlevé, ministre de la guerre.

LA CONFERENCE D'OUJDJA. M. Briand a reçu hier après-midi M. Painlevé, ministre de la guerre.

quand l'amour fait pleurer. En effet, constata-t-elle, Lucien l'invita à l'attendre vers quatre heures. Eh bien ! il faut t'habiller, bien vite et court !... Mais pourquoi ne me dit-il pas que celle qui l'arrivera et ne me donne-t-elle pas l'heure exacte de son train ?... Elle jeta de fréquents coups d'œil à la pendule. — Comme il tarde !... Est-ce qu'il aurait manqué le train ?... Elle demandait-elle avec une petite moue d'anxiété. Elle espérait bien que non. La déception aurait été trop grande. Pour se rassurer, elle jeta à la pendule un regard accusateur. Elle dut avancer, soupira-t-elle. Elle était vraiment cette heure-là, Lucien serait déjà ici. Le bruit d'une montee lente, comme émue, puis d'un arrêt à chaque étage, lui parvint sans l'émouvoir. Plusieurs fois déjà, de pareilles alertes qu'elle avait précipitées vers la porte, qu'elle ouvrait pour apercevoir la silhouette indifférente d'un locataire moment aux étages supérieurs.

constituent une dépense inutile et ne valent pas ceux qu'on se donne... Il se rattrapera tantôt... Alors, prépare-toi vite... Sylvette avait été... Elle ne voulait plus penser qu'au grand bonheur de revoir Lucien. Même le souci de la réponse qu'il rapportait cédait devant cette joie. Les choses devaient être arrangées, d'ailleurs, puisqu'il revenait. Dans l'aperçut, Sylvette ouvrit les persiennes, épousa les meubles, frota, mit des fleurs dans les vases, prépara un thé, accompagné d'une sérieuse collation. Lucien aurait besoin de se restaurer, après son voyage... Et la petite ménagère disposait un couvert de paille sur la petite table de Manon et du chevalier des Grioux. Quand elle eut terminé tous ses préparatifs, le temps commença à lui paraître long. Elle jetait de fréquents coups d'œil à la pendule. — Comme il tarde !... Est-ce qu'il aurait manqué le train ?... Elle demandait-elle avec une petite moue d'anxiété. Elle espérait bien que non. La déception aurait été trop grande. Pour se rassurer, elle jeta à la pendule un regard accusateur. Elle dut avancer, soupira-t-elle. Elle était vraiment cette heure-là, Lucien serait déjà ici. Le bruit d'une montee lente, comme émue, puis d'un arrêt à chaque étage, lui parvint sans l'émouvoir. Plusieurs fois déjà, de pareilles alertes qu'elle avait précipitées vers la porte, qu'elle ouvrait pour apercevoir la silhouette indifférente d'un locataire moment aux étages supérieurs.

Rendue méfiante par ses précédentes déceptions, elle secoua la tête. — Si c'était lui, il monterait plus vite... Néanmoins, elle se connaissait à prêter l'oreille, prête à s'élaner. Les pas, cette fois, ne s'arrêtaient pas. Ils montaient bien jusqu'à l'étage de Sylvette et s'arrêtaient devant sa porte. — Ah ! cette fois, il n'y a plus de doute possible ! c'est-à-dire joyeusement en se précipitant. On sonnait à la porte. Radieuse, elle éclata de rire. — Qu'il est tard ! C'est pour me faire une niche qui est monté si doucement !... Elle voulait annoncer le changement... Et maintenant, il sonne pour me faire croire que ce n'est pas lui... Mais pas si vite !... Qui serait-ce d'autre, d'ailleurs ? Je n'attends pas de visites... A part Eve, je n'ai pas d'amies... Et Eve ne viendrait pas nous déranger. Attrapé, Monsieur... Vous allez en être pour vos frais de malice. Et elle tira gaminement la porte en avant, sans se rendre compte qu'elle se précipitait. Mais aussitôt elle recula, saisie et réfrégée. Au lieu du petit mari attendu, c'était un monsieur d'aspect morose et sévère, qui se présentait et entra délibérément en demandant : — « Mademoiselle Sylvette Aglin ? » — « Happez sur le « Mademoiselle » d'une façon qui inquiéta Sylvette et la déconcerta. Elle n'osa pas riposter, comme cela eût été naturel. — Pardon, « Mademoiselle » Lucien Escarène, interdire et si déçu qu'il eût baissé la tête, il avait précipitées vers la porte, qu'elle ouvrait pour apercevoir la silhouette indifférente d'un locataire moment aux étages supérieurs.

et l'examina d'un regard qui n'indiquait pas une grande bienveillance. — Après un silence qui parut bien long à Sylvette terrifiée, il déclara d'une voix méchante : — Je suis inspecteur de police... Et je viens de la part de M. Escarène. — XXI — INSULTÉ. Pâlisssant, puis rougissant tout à tour, Sylvette recula devant le visiteur, qui l'entraîna jusqu'au milieu de la petite salle à manger. La phrase inattendue bourdonnait dans sa tête. — Elle se la répétait sans comprendre. — Inspecteur de police... De la part de M. Escarène... Pourquoi Lucien lui envoyait-il un aussi terrible visiteur ? Mais était-ce Lucien ? Et tout à coup, la vérité effroyable se fit jour en elle. — Escarène... M. Escarène... le signataire de la dépêche, celui qui envoyait un agent de police, ce n'était pas le fils : c'était « le père »... — L'enquête... l'enquête annoncée à Lucien et dont il me parlait dans sa dernière lettre, on en a chargé la police ! pense la pauvre fille révoltée et consternée... Quelle horreur !... Lucien s'en doute-t-il ? A-t-il accepté cela ? Ce serait épouvantable... Il n'aurait pas dû souffrir qu'on me fasse un semblé effronté. Mais elle n'osa pas formuler sa protestation, ni exprimer son indignation. Tout étonnée, elle attendit les gestes

et l'examina d'un regard qui n'indiquait pas une grande bienveillance. — Après un silence qui parut bien long à Sylvette terrifiée, il déclara d'une voix méchante : — Je suis inspecteur de police... Et je viens de la part de M. Escarène. — XXI — INSULTÉ. Pâlisssant, puis rougissant tout à tour, Sylvette recula devant le visiteur, qui l'entraîna jusqu'au milieu de la petite salle à manger. La phrase inattendue bourdonnait dans sa tête. — Elle se la répétait sans comprendre. — Inspecteur de police... De la part de M. Escarène... Pourquoi Lucien lui envoyait-il un aussi terrible visiteur ? Mais était-ce Lucien ? Et tout à coup, la vérité effroyable se fit jour en elle. — Escarène... M. Escarène... le signataire de la dépêche, celui qui envoyait un agent de police, ce n'était pas le fils : c'était « le père »... — L'enquête... l'enquête annoncée à Lucien et dont il me parlait dans sa dernière lettre, on en a chargé la police ! pense la pauvre fille révoltée et consternée... Quelle horreur !... Lucien s'en doute-t-il ? A-t-il accepté cela ? Ce serait épouvantable... Il n'aurait pas dû souffrir qu'on me fasse un semblé effronté. Mais elle n'osa pas formuler sa protestation, ni exprimer son indignation. Tout étonnée, elle attendit les gestes

pequeur. Vous pensiez sans doute que la femme de certain jeune homme trouverait parfait qu'il se soit laissé embobiner par une jeune demoiselle de ma connaissance... passablement intrigante... Vous pensiez que la chose passerait comme une lettre à la poste et que le papa et la maman allaient vous envoyer leur bénédiction, enveloppée dans des félicitations ?... Eh bien, vous vous êtes trompés, ma belle... Le papa est moins nigaud que le fils. Il ne marche pas à la pelle du tout. La preuve, c'est qu'il a chargé la police de terminer l'affaire. Il a fichtrement raison... Sylvette tremblait, et pas seulement d'effroi. L'indignation l'étouffait, et elle aurait voulu avoir la force et l'aplomb de mettre à la porte celui qui prononçait ces paroles insultantes. Mais c'était la police qui se présentait à elle. Et la police, qui ne parvient pas toujours à effrayer les coupables, réussit beaucoup mieux à impressionner les honnêtes gens. Bouleversée par ces dures paroles, Sylvette avait gémi dans sa détresse. — De quoi m'accuse-t-on ?... Qu'est-ce fait ?... C'est donc un crime d'être ?... Si nous avons commis une faute, ce fut par ignorance... On pourrait bien me le dire sur un autre ton... Est-il possible que le père de Lucien me fasse traîner comme une criminelle ? Les larmes coulaient de ses yeux, sans que le spectacle d'une douleur aussi sincère lui eût permis d'induire la police, qui continuait à pleurer.